

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 21-2026

en date du 21 mai 2026

portant sur le remplacement d'une pièce de rechange

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 09-2026 en date du 31 mars 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de LAPEYRONNIE MOTOCULTURE pour l'achat d'une pièce de rechange pour la débroussailleuse, pour un montant hors taxes de 174.14 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 21 mai 2026

Régis de SOLMS

Maire

